



Conseiller de branche

Public

6 à 15 Stagiaires,
Tous les militants exerçant la responsabilité de conseiller de branche à la fédération.

Prérequis

Être adhérent à la Cfdt, élu dans un conseil de branche, avec autorisation du syndicat de participer à la formation

Animation : C³

Durée et recommandations

1 jour soit 7h00

Les compétences ciblées

- Organiser et piloter l'activité d'une équipe
- Optimiser le fonctionnement d'une unité ou d'un service
- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information
- Classer des documents pour assurer une traçabilité de l'information
- Contribuer à la mise en œuvre d'un projet
- Contribuer à une action de communication
- Rendre compte de son activité
- Prospecter un secteur pour recueillir des besoins et des informations
- Analyser des besoins et définir une proposition dans un domaine thématique

Les objectifs pédagogiques

- Connaître la CFDT : ses valeurs, son organisation, son type de syndicalisme
- Comprendre les enjeux de la négociation de branche
- Connaître les rôles et missions du conseiller de branche

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

« Cette formation nécessite un travail préparatoire à distance en amont de la journée présentielle. »

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil / présentations

Retour sur les travaux préparatoires

La hiérarchie de normes branche / entreprise et les orientations CFDT

Les rôles et missions du conseiller de branche :

- *Animer un réseau dans son syndicat*
- *Animer des réunions efficaces*
- *Participer activement au conseil de branche*
- *Impulser des pratiques syndicales dans les entreprises de la branche*

Vécu de formation et clôture



Conseiller de branche

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

Les locaux utilisés par l'organisme C³ sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes autres situations de handicap merci de contacter l'organisme C³ afin d'adapter le processus pédagogique.

Renseignements :

Organisme de formation C³

c3@f3c.cfdt.fr

<https://connaitre-comprendre-construire.fr/>